

**ARRÊTÉ DEP-2026-239 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE EMBALLEUR PROFESSIONNEL**

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

- Vu** les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 à D 337-23 et D 337-158 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 29 septembre 1983 portant création du certificat d'aptitude professionnelle emballeur professionnel ;
Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle spécialité emballeur professionnel pour la session 2026, dans les académies de Créteil, Paris et Versailles est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Pierre CHENUE, professionnel

Vice-président :

Monsieur Pierre KERUZORE, enseignant

Enseignantes :

Madame Kadie DELARUELLE

Madame Emmanuelle TRASSARD-MBEB

Professionnels :

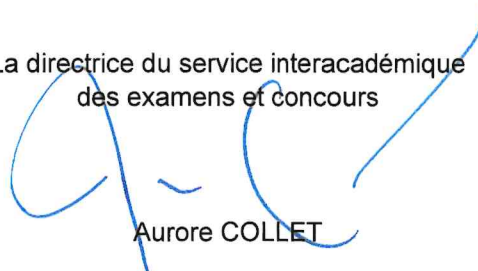
Monsieur Christophe ARNAULT

Monsieur Chun Yé NGO

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours


Aurore COLLET